

**Le dossier :
l'accord Durafour du 9 février 1990**

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS — JUILLET 2017 — N° 3 - 2 €



édito

UNE BOUSSOLE POUR CONSTRUIRE UN MEILLEUR AVENIR!

Vincent DEBEIR

Directeur de la publication :

Philippe Coanet
Rédacteur en chef : Pierre Legoy
Maquette : Christine Demoor
Photo Une : Manifestation des infirmières le
13 octobre 1988 — DR

Conseil d'administration de l'IHS CGT de la Fédération CGT des Services publics

Alain POUCHOL, président d'honneur
Philippe COANET, président
Pierre LEGOY, secrétaire
Nadine BRICOUT, trésorière
Danielle BERLAIMONT
Vincent DEBEIR
Ronan LAPIERRE
Didier LOUVET
Jean-Bruno BOUERI
Franck DE MUNCK

Conseil scientifique :

Dominique DURAND, journaliste historien
Sophie BÉROUD, politiste maître de confé-
rence à l'Université Lyon II
Line BOYER, archiviste
Stéphane SIROT, historien, enseignant à
l'Université de Cergy-Pontoise et de Nantes
Emmanuel BELLANGER, historien chargé
de recherches au CNRS. Centre de l'Histoire
sociale du 20e siècle à Paris I
Jacques GIRAULT, historien, professeur
émérite de l'Université Paris XIII
Emeric TELLIER, doctorant du Centre d'his-
toire sociale du XXe siècle, Paris I
Colette GRANDCLAUDON, administrateur
territorial, mission Histoire du CNFPT
Guillaume ROUBAUD-QUASHIE, rédacteur
en chef de la revue du projet
Julian MISCHI, directeur de recherches INRA

Contact :

Line BOYER : 01 55 82 88 22
ihsfdsp@cgt.fr

Les syndicalistes, comme l'a rappelé avec force le printemps 2016, essayent au mieux de permettre aux salariés de défendre efficacement leurs intérêts. Pour ce faire, ils élaborent et diffusent des propositions revendicatives et ouvrent des perspectives d'actions. Ils s'expriment plus rarement sur les enjeux politiques. C'est pourtant ce qu'a fait Georges Séguy dans un texte intitulé «*Vers la VI^e République*»¹ à découvrir dans cette brochure.

La période électorale au goût amer que nous venons de vivre vient souligner encore les limites de la Constitution de 1958 dont l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) de la CGT va célébrer à sa manière le sixième anniversaire en 2018.

La vie démocratique dans notre République, il en est aussi question dans un ouvrage publié par Stéphane Sirot, historien membre de notre conseil scientifique. La conférence qu'il a présentée à notre assemblée générale sur ce thème était très intéressante. En complétant le bulletin d'inscription proposé dans ce numéro, vous pourrez vous procurer cet ouvrage.

L'histoire est une boussole permettant de se guider dans les méandres d'aujourd'hui pour construire un meilleur

avenir. En témoigne Charles Romain, comme d'autres avant lui, dans notre rubrique «*Figures de notre histoire*». En témoigne également le dossier sur les mesures Durafour. Quel chamboulement pour des militants aguerris à revendiquer l'augmentation générale des salaires, à travers la hausse de la valeur du point, d'avoir à porter avec les personnels en lutte, parfois ad-

hérents d'associations professionnelles, des exigences de primes locales ! Les minutes de l'in extenso du congrès fédéral de l'époque illustrent leur désarroi. Réformiste ou pas ? Vaste question qui taraude le syndicalisme depuis sa création.

Si votre syndicat a vécu cette période, c'est peut-être l'occasion d'essayer, grâce aux indications dans les pages suivantes, de réaliser un témoignage audio d'un-e militant-e qui a vécu ces négociations avec l'employeur de votre collectivité, établissement public ou privé, de l'entreprise de pompes funèbres ou de distribution d'eau, car cette pratique d'individualisation des salaires s'est répandue dans tous les secteurs d'activité.

Notre Institut d'Histoire Sociale fédéral tente d'apporter sa pierre à l'édification d'un syndicalisme averti, capable de prendre à bras le corps les enjeux sociaux, économiques et politiques actuels, en utilisant, comme c'est sa vocation, les projecteurs de l'histoire. Y adhérer individuellement ou collectivement c'est lui permettre de renforcer ses capacités. Alors, n'hésitez pas à favoriser l'adhésion des syndicats, des CSD, des CSR, et de leurs membres.

¹ Conclusion du livre de Georges SEGUY «*La grève*», écrit le 15 décembre 1992



L'activité de l'IHS au 1^{er} semestre

L'**assemblée générale** de notre IHS s'est tenue le 25 janvier dans la salle du CCN de la CGT à Montreuil, en présence de 38 adhérents et avec la participation d'une trentaine de membres du CNF.

Philippe Coanet, président, a présenté le rapport d'activité de cette première année d'exercice, puis Pierre Legoy, secrétaire de l'association, a présenté les propositions de perspectives de travail de 2017 à 2019. Et enfin, Nadine Bricout, trésorière de l'IHS, a présenté le résultat financier de l'exercice ainsi que l'état des adhésions. Ces trois rapports ont été adoptés à l'unanimité.

À l'ouverture de l'assemblée, l'association comptait 60 adhérents individuels, 3 adhésions de CSD, 11 adhésions de syndicats, soit 74 adhérents au total.

Au titre des perspectives citons : la publication de la revue, bien sûr, la poursuite du recueil de témoignages audio de militants ayant compté dans l'histoire des organisations de la Fédération à tous les niveaux. Est aussi programmée l'édition d'un livret sur la lutte des 81 de La Seyne-sur-Mer, et l'organisation d'un colloque en 2019 sur «*syndicalisme, pouvoir(s) et politique dans les services publics locaux.*»

L'assemblée a ensuite ratifié la cooptation de deux nouveaux membres du Conseil d'administration :

- Jean-Bruno BOUERI, retraité, ancien responsable de l'USNSP, Union nationale des sapeurs-pompiers et membre du Bureau fédéral de 1995 à 2002.
- Franck DE MUNCK, actif, du syndicat du Conseil départemental de la Marne.

L'AG a ensuite pu entendre une conférence de Stéphane SIROT, historien, membre de notre Conseil scientifique, sur «*Démocratie sociale et dialogue social depuis 1945, une perspective historique*». La conférence, passionnante de l'avis de tous les participants, a donné lieu à un échange de questions — réponses et de points de vue.

Stéphane Sirot a depuis lors décidé de publier le texte de cette conférence.

Le Conseil scientifique s'est réuni le 5 avril pour engager la réflexion sur le colloque que notre IHS souhaite organiser en 2019 sur «*syndicalisme, pouvoir(s) et politique dans les services publics locaux.*»

Le Conseil d'administration a poursuivi ces réflexions le 9 mai. *Mémoires d'avenir* en rendra compte dans un prochain numéro.

LE TRAVAIL EN COURS AUTOUR DE LA LUTTE DES 81 DE LA SEYNE

À l'initiative de notre IHS, un travail commun est en cours avec l'IHS du Var, le syndicat de La Seyne-sur-Mer et l'UL de La Seyne, en vue d'éditer un livret relatant la lutte des 81 de La Seyne à la fin des années 80, début des années 90.

Jean-Bruno BOUERI pilote et coordonne ce projet qui avance à bon rythme. De nombreux témoignages sont recueillis, un plan du livret est dressé. Dominique Durand, membre de notre Conseil scientifique et auteur d'une remarquable «*Histoire de la fonction publique territoriale*», a accepté de tenir la plume pour relater cette histoire d'une lutte locale exemplaire, devenue lutte emblématique et fédératrice des organisations CGT des Services publics. La maquette du livret pourrait être prête à la fin 2017, et le tirage à 1000 exemplaires suivre en début 2018.

Si vous avez vécu cette lutte,
votre témoignage nous intéresse.
Contact : Line Boyer
ihfsdp@cgt.fr

Qu'est-ce que des archives orales ?

Les archives orales sont le recueil de témoignages directs (ou indirects) d'événements passés. On parle également de témoignages oraux. Les archives orales sont sujettes aux altérations de la mémoire (oublis, déformations, inexactitudes voire erreurs, parfois intentionnels) et de sa fiabilité ainsi qu'à la subjectivité du témoin. Il est donc pertinent de recueillir plusieurs témoignages complémentaires et de toujours croiser les sources. Il ne faut pas les confondre avec les reportages sonores ou audiovisuels.

Comment recueillir des témoignages oraux ?

L'erreur à ne pas faire est de tendre son téléphone portable en mode enregistreur à son ancien secrétaire de syndicat en l'invitant à boire une bière à la terrasse d'un café... Il est impératif de bien préparer la collecte de son témoignage oral afin qu'il soit utile, mais également de le rendre visible. Les principaux points à respecter sont :

- Définir les objectifs de la collecte (pour qui, pour quoi) et donc les moyens, la méthode, la valorisation, etc. ;
- Faire un bilan de ce qui existe déjà sur le

- Collecter les coordonnées complètes du témoin et lui faire signer la cession de ses droits patrimoniaux sur l'interview à l'IHS (contrat juridique en 3 exemplaires entre témoins, intervieweur et IHS) ;
- Faire le recueil du témoignage avec 2 enregistreurs que vous avez testés auparavant (par exemple un ordinateur portable avec micro externe + un téléphone portable et n'oubliez pas les chargeurs et rallonges...) et dans une pièce calme et isolée ;
- Faire une amorce à l'enregistrement en donnant la date, le lieu, noms et qualité des personnes présentes ;
- Faire un entretien semi-ouvert avec des questions préparées, des photos, des tracts, etc. ;
- Avoir de l'empathie pour le témoin même si vous êtes en désaccord avec ses propos, mais le ramener vers le thème de l'entretien si nécessaire ;
- Faire un résumé de l'entretien et une fiche chrono-thématique qui balaye l'entretien et pointe les sujets abordés, les personnes, lieux, structures, etc. ;
- Faire un dossier associant les fichiers audio, le résumé, la fiche chrono-thématique ainsi que le pacte d'entretien et le contrat juridique.

Il faut toujours se mettre à la place de celui qui va trouver ce témoignage dans des dizaines d'années, qui peut-être ne connaîtra pas la CGT et lui donner envie de l'écouter...

Comment valoriser les témoignages oraux ?

La retranscription complète du témoignage est un long travail, mais permet d'avoir une version écrite. On peut également intégrer le fichier audio ou une partie à un site Internet, une exposition, un film. On peut également en extraire des citations dans un ouvrage. Mais, surtout, les archives orales doivent être déposées aux archives départementales comme toutes les archives de la CGT.

Que faire des vieilles bandes sonores quand on n'a plus de lecteur ?

On retrouve souvent dans les archives syndicales des cassettes ou des bandes magnétiques parfois sans indication (d'où les recommandations ci-dessus...). Faute de lecteur adapté, on peut être tenté de s'en débarrasser. Erreur ! car même si vous n'avez plus de magnétophone ou de lecteur de cassette, sachez que les services publics d'archives eux en disposent généralement.

Claire Mousset-Déclas — IHS CGT21

LES TÉMOIGNAGES ORAUX : des archives faciles à constituer



Quels sont les avantages des archives orales ?

Les archives orales sont un moyen de remplacer ou compléter des archives manquantes ou insuffisantes. Le militant IHS peut donc les créer ex nihilo. Elles permettent également de revenir sur des moments particuliers de la vie syndicale comme des conflits, des mouvements sociaux et de faire apparaître des aspects méconnus. L'entretien oral vise également à susciter des jugements personnels sur soi et sur les autres, ce que l'on trouve rarement dans les archives syndicales. Le recueil de témoignages oraux est particulièrement bien adapté aux personnes qui n'ont pas toujours la culture de l'écrit (manœuvres, immigrés, etc.) et aux témoins oubliés de notre histoire (les femmes, les simples militants, etc.).

sujet (à l'intérieur et à l'extérieur de la CGT) ;

- Choisir les témoins : favoriser la polyphonie des points de vue et attendre quelques années après la fin du mandat ou de l'événement pour que le témoin ait un certain recul ;
- Choisir l'intervieweur en évitant les liens antérieurs avec le témoin ; éviter par exemple de faire interroger une ancienne secrétaire administrative par son ancien secrétaire de syndicat... ;
- Aller voir le témoin quelques jours avant l'enregistrement pour l'associer à la démarche et vérifier que c'est un « bon » témoin (ce n'est pas toujours la personne la plus impliquée qui saura livrer les meilleures informations ou analyses) ; lui soumettre le pacte d'entretien (objectifs, méthodes, questions, etc.) et lui donner envie de se livrer ;



Manifestation — Non au Pacte de croissance, Rocard cédera

Autour de l'accord Durafour du 9 février 1990

par Pierre LEGOY, secrétaire de l'IHS

Le récent colloque organisé par l'Institut d'Histoire Sociale de la Confédération sous le thème «*La CGT à l'épreuve des crises*» s'est interrogé sur la manière dont la CGT a traversé les années 1975-1995, années marquées par les limites de la stratégie «Front Populaire» et le constat que la gauche ne changera pas la vie. La Fédération des Services publics a elle aussi fait face à une période difficile à gérer car complexe, plus particulièrement de 1987 à 1992. Elle subit plus qu'elle impulse : loi Galland du 13 juillet 1987 démantelant le statut de 1984, privatisations et management à la sauce de l'entreprise, accord Durafour du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des rémunérations, loi du 28 novembre 1990 donnant la liberté de fixer les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État... Comme les autres organisations, elle perd des syndiqués ; la désyndicalisation s'accompagne du développement de luttes catégorielles ou sectorielles, avec l'apparition de «coordinations».

Nommé en mai 1988, le gouvernement de Michel Rocard est confronté à de nombreux conflits sociaux dans le secteur pu-

blic : infirmières, gardiens de prison, agents des P et T et de la RATP... Après 80 000 instituteurs dans la rue à Paris le 10 février 1987, 100 000 infirmières manifestent le 13 octobre 1988. 25 000 agents du ministère des Finances manifesteront le 12 septembre 1989, 45 000 le 5 octobre, alors que près de 35 000 agents des impôts sont en grève ; 100 000 personnes iront jusqu'au ministère des Finances le 19 octobre... De nombreuses luttes mobilisent des professions de la catégorie B très féminisées ; la reconnaissance des qualifications et de meilleures conditions de travail sont au cœur des revendications (voir encadré Les luttes du cadre B). Rocard lance donc le «grand chantier» du «renouveau du service public». Sa circulaire du 23 février 1989 en expose les axes : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des carrières (GPEC), développement de centres de responsabilités et de projets de service, développement du dialogue social, évaluation des politiques publiques, politique d'accueil et de service à l'égard des usagers...

Comme il le dit à l'Assemblée nationale, il s'agit «*de passer d'un État producteur à un État régulateur, de l'État tutélaire à un État vigie, de l'État puissant à l'État d'acteur*»...

Dans la foulée, un accord-cadre sur la formation continue dans la fonction publique de l'État sera conclu le 29 juin 1989. En octobre, les discussions sont ouvertes sur la grille des rémunérations. La circulaire Rocard dit que «*le mode d'utilisation de la grille doit être adapté. Cette adaptation devrait se faire en tenant compte de la situation et des équilibres économiques, en concertation avec les organisations syndicales, afin de prendre en considération l'évolution des missions, des techniques et des qualifications*».

L'accord sur la refonte de la grille de la fonction publique avait pour objectif certes de revaloriser les carrières des fonctionnaires, mais surtout de tenir compte de l'évolution des tâches dans la structure des carrières (de nombreuses tâches s'étant complexifiées en raison de l'évo-

lution technologique). Diverses mesures sont prévues : suppression de la catégorie D, repyramidage des catégories B et C, refonte de la grille pour les cadres intermédiaires. La réforme a visé à tenir compte de la spécificité des fonctions exercées notamment lorsque les fonctionnaires travaillent dans des conditions difficiles, avec la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui rencontrera de gros problèmes de mise en œuvre. La professionnalisation est également un objectif, avec la création en catégorie B d'un classement indiciaire intermédiaire (CII) pour les diplômés dits « technico-professionnels ».

Marché de dupes ?

Dans son rapport au Comité National Fédéral réuni le 20 janvier 1990, avant les dernières séances de négociation, Pierre Legoy (secrétaire général de l'UFICT, secrétaire fédéral, qui représentait la Fédération lors des séances de négociation) résume l'enjeu : *« La question posée aux personnels est la suivante : Êtes-vous prêts à abandonner des aspects fondamentaux de vos garanties collectives, l'unité de votre régime de retraite, l'égalité de rémunération à qualification égale, contre des mesures salariales au maximum de 400 frs [61,5 €], étalées sur 7 ans, concernant certains d'entre vous à un moment donné de leur carrière ? »*

Une trentaine d'années plus tard, et au vu des déroulements ultérieurs, l'analyse proposée à l'époque apparaît-elle trop

lapidaire, imprégnée d'un dogmatisme statutaire difficilement audible par les personnels, ou au contraire clairvoyante et prémonitrice sur ce que les mesures portaient en germe de modification fondamentale des garanties collectives ?

Avec l'accord Durafour, il ne s'agit pas d'une véritable réforme de la grille, mais plutôt d'une adaptation. Point positif, une enveloppe financière est annoncée pour la durée d'un plan de 7 ans, ce qui n'arrivera plus dans la période ultérieure. 9,6 milliards de francs pour les actifs de la fonction publique de l'État, une trentaine de milliards pour les actifs et retraités de l'ensemble de la fonction publique (budgets de l'État, des Collectivités territoriales et de la Sécurité sociale). C'est, en citant Durafour, *« l'effort financier extrêmement important que la collectivité est disposée à faire pour une meilleure motivation, une mobilisation sans relâche de tous les fonctionnaires »*. Cependant, il faut relativiser ces chiffres : 1 % d'augmentation pour tous les fonctionnaires de l'État coûte un peu plus de 2 milliards ; les mesures indiciaires prévues ne suffisent même pas à rattraper les pertes de pouvoir d'achat engrangées depuis la désindexation des salaires en 1982.

De fait, les mesures proposées ne touchent pas les salaires de début de chacune des



catégories, pas même à celui de la catégorie D. Elles consistent en différents allongements et restructurations des carrières, en la création d'un « nouvel espace indiciaire » (NEI, pseudo échelle 6) et en une augmentation des possibilités de promotion. Le NEI fait que des fonctions et des agents dont la qualification aurait dû conduire à un reclassement en catégorie B se voient cantonnés en catégorie C. La catégorie D est progressivement supprimée ; les agents de bureau, dont les mutations technologiques ont fait disparaître les tâches non qualifiées, sont reclassés en échelle 2 (+ 120 frs) ; en même temps, le brevet des collèges qui donnait accès à l'échelle 4 donnera accès à l'échelle 2. La filière ouvrière est également restructurée, les emplois

De 1987 à 1991 : Les luttes des cadres B

De 1987 à 1991, des luttes d'ampleur ont traversé les techniciens et cadres qui composaient la catégorie B : instituteurs, infirmières, contrôleurs des impôts, puéricultrices, assistantes sociales, techniciens météo, sous-bibliothécaires...

Les cadres B possèdent des qualifications élevées ; ils jouent un rôle charnière dans l'organisation du travail pour faire tourner les services et occupent une position clé dans la continuité du service public. Ils connaissent une crise d'identité et aspirent à voir leur carrière valorisée, à une reconnaissance qui corresponde à leur formation et à leur rôle. Leur positionnement incohérent dans la grille des différentes qualifications s'ajoute aux incohérences encore plus grandes des rémunérations.

Au cours de l'année 1988 s'est développé le principal mouvement social dans le secteur hospitalier en France. Le groupe professionnel des infirmières s'insurge contre la remise en cause de sa qualification, mettant en place lors d'une assemblée générale une structure qui prend le nom de « coordination infirmière Île-de-France ». Dans une plateforme de revendications étaient demandées l'abrogation du décret Barzach, des embauches, des mesures salariales... Après la grande manifestation du 13 octobre, le gouvernement fut obligé d'inviter la coordination aux négociations ; des améliorations des perspectives de carrière et une revalorisation salariale sont obtenues. En janvier 1989, le ministère refusera l'application dans la fonction publique

territoriale de ces mesures Evin : *« Pas question, elles ne font pas le même métier ! »*

Les agents de la petite enfance de la ville de Paris entament le 29 mai 1989 un conflit gréviste de 5 semaines jusqu'à l'action du 5 juillet ; des résultats sont obtenus : créations d'emplois face à la sempiternelle question des effectifs, reclassement en catégorie B (EJE) des monitrices de jeunes enfants, les puéricultrices et directrices de crèches devront encore attendre... Cette action sera rejointe par plusieurs villes (Grenoble et Isère, Tours, Rennes, Brest, Boulogne-Billancourt, Montauban...).

Début août 1989, le ministère fait les premières propositions de cadre d'emplois pour les conser-

vateurs adjoints du patrimoine : 4 grades ! Tout le monde est le chef de l'autre ; c'est le projet « Iznogoud : des khalifes à la place des qualifs ! » Les « culturels » se mobiliseront et entreront largement dans l'action en 1990, en particulier le 19 décembre.

Les 16 et 17 septembre 1989 ont lieu les États généraux du travail social et de l'action sociale. Un mouvement de révolte commence ; du 15 septembre au 16 novembre 1991, ce sera la plus longue grève nationale des assistantes sociales (en particulier en Île-de-France) pour la reconnaissance de leur diplôme et de leur statut professionnel. 5 000 assistantes sociales seront dans la rue le 22 mars 1990, 10 000 le 10 octobre 1991.



d'ouvriers sans qualification sont fusionnés avec les ouvriers professionnels avec CAP classés en échelle 3.

Et surtout, le protocole d'accord Durafour, avec ses « inventions » quelque peu bancales, le CII et la NBI, porte en germe l'introduction de la notion de « métier » et la substitution de la notion de « compétence » à celle de « qualification » dans la fonction publique.

Le CII n'est pas l'institutionnalisation d'un niveau de recrutement à Bac+2. Il est soumis à deux conditions : « *exiger une qualification spécifique de nature technico-professionnelle d'une durée d'au moins deux ans au-delà du baccalauréat, nécessaire à l'exercice d'un mé-*

tier comportant des responsabilités particulières; imposer l'exercice effectif des responsabilités et des technicités inhérentes à ces métiers ». Il débute à l'indice majoré 297, 18 points seulement au-dessus du B type. Ce n'est qu'en 2008 qu'interviendra la création (qui peut être vue comme une « repentance » du CII) d'un « nouvel espace statutaire » permettant un recrutement (au 2^e grade) au niveau Bac+2, à l'indice majoré 327.

Les « métiers » évoqués sont ceux d'infirmière, d'assistante sociale et d'éducateur, qui avec leurs 3 ou 4 années d'étude devraient être classés en catégorie A. L'expression « métier » est d'autant mieux choisie qu'il ne s'agit pour les infirmières que des hospitalières et non de toutes celles ayant le diplôme d'État. Le cadre d'emplois des ingénieurs (avec deux niveaux de recrutement externe et un mélange ingénieur et architecte, entre autres) qui sort à cette époque et la multiplication des spécialités dans les concours procèdent d'une logique de « cadres de métiers ».

Dans le cadre d'une mission d'étude sur la fonction publique commandée par Michel Rocard, Yves Cannac (énarque ancien collaborateur de Valéry Giscard d'Estaing, devenu président du groupe leader de la formation professionnelle CEGOS) avait

déclaré dans la Gazette des communes du 16 janvier 1989 : « *Seule la prise en compte de la réalité concrète des métiers permettra de dépasser la fiction bureaucratique [du statut]... Je dis bien "métier" et pas simplement "qualification"; un métier dépasse très largement la notion élémentaire de qualification : un métier est un ensemble cohérent de finalités sociales, de compétences scientifiques, techniques, relationnelles, de pratiques et de valeurs qui dépassent très largement la notion élémentaire de qualification* ».

La NBI quant à elle est une partie aléatoire dans la rémunération, attachée aux emplois répondant, de la part de ceux qui les occupent, à l'un au moins des critères suivants : « *impliquer l'exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre ou d'encadrement ou d'animation d'une équipe; exiger la détention et la mise en œuvre d'une technicité particulière* ». C'est une entorse caractérisée au principe même de la fonction publique de carrière puisqu'il s'agit très clairement d'un mécanisme introduisant une fonction publique de l'emploi : le traitement est lié à l'emploi occupé et non pas seulement au grade.

Fin 1998, les inspecteurs généraux, dans un rapport d'enquête sur l'évaluation de la NBI, en font un bilan très mitigé : « *la NBI a constitué un dispositif original, mais porteur de ses propres limites et décliné par les différents employeurs selon des pratiques peu homogènes (...)* Ses conséquences sur la

Des femmes salariées en lutte pour la reconnaissance de leur qualification... méfiantes envers les syndicats

La première revendication est la reconnaissance de la qualification. Ainsi ce sont des décrets déclassant leur formation à leurs yeux qui ont mis le feu aux poudres début 1988 pour les infirmières, fin 1989 pour les assistantes sociales. Dans la grille mise en place en 1947, le baccalauréat était le diplôme normalement requis pour accéder à la catégorie B, dont l'emploi type était l'instituteur. La réalité de la fin des années 1980 était devenue la coexistence au sein de la catégorie B de différents niveaux de qualification : les infirmières, les puéricultrices et les assistantes sociales sont recrutées à Bac + 3 ou 4 ; les techniciens presque tous à Bac + 2 ; les sous-bibliothécaires avec le CAFB qui équivalait à 2 ans d'études après le Bac. Les petites

annonces de *La Gazette des communes* témoignent des besoins ressentis par les employeurs et de la déclassification massive :

Annonces	n° 1065 du 16-10-1989	n° 1065 du 16-10-1989
« Technicien Bac + 2 »	15	26
« Commis ou rédacteur »	5	7
« Rédacteur Bac + 2 »	2	4
« Rédacteur ou attaché »	11	18

Les autres revendications portent sur le montant du salaire d'embauche, la qualité du service public et de meilleures conditions de travail. Il est frappant de voir qu'il s'agit souvent de mouvements revendicatifs de femmes salariées. Ainsi le mot d'ordre des infirmières (80 % de femmes) était « ni nonnes, ni nonnes, ni connes » ; celui des

assistantes sociales (94 % de femmes, profession où le célibat a longtemps été officiellement recommandé) était « ni nonnes, ni

fées, ni pompiers ». L'organisation en « coordinations » a marqué la méfiance, voire la défiance envers les organisations syndicales. La CGT s'est alors montrée compréhensive et ouverte au dialogue. La CFDT, déjà en proie aux départs vers des syndicats SUD, beaucoup moins (Interco dira dans le document de son congrès de décembre

1989 : « *le phénomène des coordinations interpelle profondément le syndicalisme confédéré et la CFDT. Il cache des dangers majeurs : disparition de la dimension solidaire, spontanéisme tenant la démocratie, corporatisme* »).

La CGT informe largement sur les discussions avec le gouvernement et déploie une activité revendicative au contenu à la fois diversifié et unificateur. Elle travaillera beaucoup pour coordonner les luttes catégorielles et tenter de les faire converger. La tenue dans les départements d'Etats Généraux des B lancée par l'UFICT des Services publics à l'automne 1989 rencontrera, malgré une démarche amplifiée d'information, un succès mitigé.

gestion des ressources humaines (cf. postes peu attractifs) sont très limitées. Le dispositif demeure critiqué et souvent mal perçu, il a suscité un certain nombre de rancœurs. (...) La NBI est perçue comme justifiée quand elle s'appuie sur une qualification spécifique, sinon elle est perçue comme discriminatoire.»

Anecdote personnelle significative : lorsque la NBI «encadrement d'un service administratif requérant une technicité» est sortie, le directeur général de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en a déduit que les seuls attachés Finances et Affaires juridiques pouvaient en bénéficier. J'ai réuni les attachés avant d'intervenir fortement lors du CTP en demandant l'attribution à tous. Michel Crépeau, député-maire-président, flairant un dispositif foireux et faisant fi du décret, a très rapidement dit à son DG : «Faites le taire... donnez-la à tous les attachés...»

Remodelage de la rémunération, de la formation et recomposition syndicale

La séparation du grade et de l'emploi est la clé de voûte du statut de la fonction publique; elle est indissociable de la garantie de l'emploi. Le grade est basé sur la qualification qui constitue le potentiel du salarié et lui permet d'occuper un éventail de postes, de tâches et de fonctions. Celle-ci repose sur la formation initiale — diplôme — et continue, l'expérience professionnelle — savoir-faire acquis par l'ancienneté —. Avec l'accord Durafour, on ne parle pratiquement plus en termes de diplôme, le phénomène de «dévalorisation des diplômes» étant par ailleurs entériné. Par contre, la notion de «technicité» est mise en avant. Ainsi on se place dans la perspective de la logique

des compétences, la compétence tendant à rattacher l'individu à un poste défini par l'employeur (voir encadré *Instrumentalisation de la formation*).

Le CNFPT s'éloigne des objectifs de promotion sociale portés par la loi de 1971 (et 1973 sur le CFPC), bien que la composition du conseil d'administration de l'établissement soit redevenue paritaire depuis le 13 janvier 1989 (sauf pour ce qui relève de la gestion des personnels, cf. budget). De plus en plus, la formation professionnelle, instrument de gestion des ressources humaines inscrit dans le projet d'entreprise, prend en compte prioritairement, si ce n'est exclusivement, les besoins de l'employeur.

Déstructuration de la notion de salaire

Avec les mesures Durafour et la question des primes qui va agiter la fonction publique territoriale à partir de l'automne 1990, la rémunération comprend quatre composantes :

- le salaire brut lié à la qualification et au grade, désindexé par rapport aux prix; c'est l'assise des cotisations sociales;
- une part liée à l'emploi : NBI, mais aussi grades fonctionnels assujettis à des quotas. Il y a glissement de situations statutaires à des situations fonctionnelles, de l'agent propriétaire de son grade représentant son niveau de qualification, à l'employeur propriétaire de la fonction;
- une part liée à la croissance : prime en cas de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) supérieure à 3 %;
- une part liée au mérite, avec dans certaines collectivités l'orientation des primes et régime indemnitaire vers «l'intéressé».

Le processus de remodelage a besoin pour se développer d'une recomposition syndicale et d'un partenariat syndical. Le gouvernement, le patronat, certains employeurs locaux sont prêts à aider un type de syndicalisme qui accepte les choix fondamentaux et qui accepte de gérer la régulation sociale dans leur mise en œuvre. C'est le rôle joué par la CFDT dans la fonction publique. FO, quant à elle, demande du grain à moudre, n'accepte pas l'insupportable tout en acceptant l'adaptation à la crise. Les luttes qui se déroulent avec ampleur sont souvent animées par des collectifs ou des coordinations. Par exemple, les professeurs de musique sont nettement «débranchés» des organisations syndicales de fonctionnaires alors qu'ils représentent le quart des inscrits en CAP catégorie A. Les catégories en lutte reconnaissent cependant en la CGT une organisation qui défend jusqu'au bout les revendications.

La Fédération CGT et son UFICT se sont interrogées, dès le début 1991, sur leur propre pratique et le rôle syndical qu'elles jouent dans l'impulsion et l'organisation de l'action, face à ces réformes tous azimuts, au remodelage accéléré du service public et de la société toute entière. Les luttes n'ont été ni à la hauteur du nécessaire pour remettre en cause le processus de remodelage (ne serait-ce qu'en raison de l'insuffisante convergence des revendications), ni à la hauteur du possible en fonction de l'outil syndical existant. Cela a conduit à compenser les difficultés (désaveu des organisations syndicales, découragement...) par l'impulsion d'un réseau catégoriel national déconnecté de la vie syndicale sur le lieu de travail. Les luttes se sont menées le plus souvent en riposte à l'attitude du gouvernement ou de l'employeur; peu ont été générées par une pratique démocratique

Protagonistes (une conception particulière du « dialogue social »)

Conformément à la circulaire du Premier Ministre, Michel Rocard, relative au renouveau du service public, en date du 23 février 1989, Michel Durafour, ministre d'État de la Fonction publique et des Réformes administratives, envoie le 13 octobre aux organisations syndicales de fonctionnaires une lettre confirmant l'ouverture d'une négociation portant sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques. Ouverte le 19 décembre, la négociation s'est poursuivie les 9, 19, 29, 31 janvier, 1^{er} février 1990.

Quels ont été les protagonistes de cette discussion ?

Michel Durafour est ministre d'ouverture de F. Mitterrand, après avoir été 3 ans ministre de Giscard d'Estaing; il a été maire de Saint-Étienne de 1964 à 1977. Il est entouré de :
— Bernard Pêcheur (conseiller d'État), directeur général de l'administration et de la fonction publique nommé tout début janvier 1990; il a été conseiller social du Président de la République en 1988-89 et a conduit fin 1989 un «groupe d'étude» consacré à la carrière du B. Il produira en 2013 un rapport sur

l'avenir de la fonction publique dans lequel il préconise «d'abandonner, sinon la notion de catégorie, la référence exclusive au diplôme». Bernard Pêcheur était lui-même accompagné de Lucile Mariotte, administrateur civil à la DGAFP.
— Jacques Rigaudiat (conseiller à la Cour des Comptes), conseiller social de Michel Rocard. Il rédigea en 1992 un rapport sur la modernisation de la fonction publique territoriale.

CGT : Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF, Thérèse Hirsberg) accompagnée de la fédération

des services publics (représentée par Pierre Legoy), la fédération de la santé (Bernard Désormière) et la fédération des PTT (Maryse Dumas).

Force Ouvrière : Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF, Roland Gailard, très fidèle aux principes statutaires de l'État); en son sein, la fédération des personnels des services publics et des services de santé (René Champeau). Depuis l'élection de Marc Blondel au secrétariat général de la confédération en 1989, FO est plus combative et contestataire.

Instrumentalisation de la formation

Quelques repères historiques des années 1990 :

- CNFPT : De **1989 à 1992**, le nouveau président J.C.Peyronnet engage l'établissement dans une démarche « projet d'entreprise » qui s'inscrit dans les démarches de modernisation des services publics lancées par les circulaires Rocard. Il nomme Huguette Brunel (militante CFDT) directrice de la formation et recrute de nombreux contractuels. La formation est un investissement pour l'employeur ; c'est un produit marchand. Individualisation ; partenariat financier (refus de dépasser le 1 %) ; réforme de la préformation : les FIA sont une charge pour le CNFPT et l'employeur, alors qu'elles doivent former à l'ensemble des emplois

auxquels donne vocation le grade ; la part d'adaptabilité au premier emploi s'accroît considérablement (cf. Projet de développement de la politique de formation présenté au CA d'avril 1991 ; seule la CGT vote contre).

- Commission européenne : Livre Blanc « *Enseigner et apprendre, vers la société cognitive* » — **1995** (E.Cresson commissaire européen chargé de la recherche, l'éducation et la formation) Trois mots-clés : société de l'information, globalisation et flexibilité

- Rapport de Virville « *Donner un nouvel élan à la formation professionnelle* » — **Octobre 1996** (à la demande de Jacques Barrot, ministre du Travail et des Affaires

sociales) Michel de Virville, secrétaire général du groupe Renault, a été directeur de cabinet de J. P. Soisson (ministre du Travail de 1988 à 1991 et président du CNFPT de 1996 à 1998). La flexibilité étant le modèle d'emploi le plus prometteur, il faut que la qualification devienne un capital individuel renouvelable tout au long de la vie professionnelle et la formation professionnelle un facteur de mobilité.

- Journées européennes de la formation organisées par le MEDEF à Deauville en **octobre 1998** : la compétence professionnelle, enjeu stratégique ; les principes fondateurs de la loi de 1971 sont enterrés ; on passe à l'instrumentalisation de la formation pour la gestion de l'entreprise

- CNFPT : De **1998 à 2002**, sous la présidence M.Delebarre, création d'une direction du développement des compétences territoriales, mise en place de pôles de compétences et élaboration de référentiels de compétences, réorganisation de l'offre de formation, ouverture du chantier « validation des acquis (ou validation des compétences ?) ». On fait entrer des compétences de l'AFPA dans l'établissement. Le changement idéologique substituant la notion de compétence à celle de qualification, opéré dans les années 1990, est implicitement validé, il ne doit plus être un objet de débat. On s'inscrit délibérément dans une phase de mise en œuvre, d'instrumentalisation de la formation.

sur des propositions. En matière de pouvoir d'achat, l'habitude de faire le tri entre revendications « nationales » et revendications « locales » n'a pas été dépassée ; pourtant le porte-monnaie ne fait qu'un, et il n'y a rien de plus « local » que la reconnaissance des qualifications dans la grille et le salaire minimum à 7000 frs. Au fond, la question posée à la CGT est : quel rôle jouer dans la traduction en expression revendicative des aspirations des collègues quand on syndique moins de 4 % d'entre eux ?



Manifestation des infirmières — 13 octobre 1988

DR

Les 5 autres organisations syndicales constituant depuis quelque temps un « groupe » :

- La CFDT : Union des fédérations des fonctions publiques et assimilés (UFFA-CFDT, Roselyne Vieillard), dont les fédérations Interco (Jacques Nodin) et Santé-Sociaux. Très « deuxième gauche » rocardienne, la CFDT a effectué son virage réformiste et conduit une stratégie de convergences avec la FEN en particulier.

- La FEN : la délégation est conduite par Jean-Paul Roux. La FEN a obtenu début 1989 des revalorisations de carrière et en particulier la création des « professeurs des écoles », cadre A au lieu et place des instituteurs (plan

Jospin). Dans la négociation Duraufour, son objectif est d'obtenir une revalorisation de carrière de tous les agents non enseignants de l'Éducation Nationale (du fait du nombre d'agents, ces revalorisations pèsent très lourd sur le plan financier). Deux ans plus tard, la FEN éclatera (UNSA éducation réformatrice et syndicalisme de luttes et de transformation sociale FSU).

- La CFTC, les Autonomes et la CGC CFDT et FEN sont friandes de suspensions de séance. Elles se réunissent dans la cuisine au sous-sol du ministère et négocient secrètement au téléphone avec Jean-Paul Huchon, directeur de cabinet de Rocard. Ainsi voit-on la FEN effectuer un complet

retournement : dans un effet théâtral, elle menace de faire front contre tout accord et demande une suspension ; au retour, elle est prête à tout signer... ce qui se fera le 9 février.

Représentativité syndicale en 1987-1988

	CGT	FO	CFDT	FEN	Aut.+CFTC
Total	552 285	486 925	499 434	411 600	?
FPE	253 790	235 184	255 582	411 600	107 300
FPT	170 062	133 108	122 663		59 284
FPH	128 433	118 633	121 189		?

Les voix indiquées pour la FEN sont une évaluation approximative. La représentativité du groupe des 5 et celle CGT + FO sont équivalentes.



DR

Jeune militant de l'Action Catholique Ouvrière, Jean Louis a été secrétaire du syndicat CGT des communaux de Bagneux avec l'ami Jean-Pierre Figueres; il était aussi au début des années 70 membre du groupement départemental des services publics des Hauts de Seine dirigé alors par Germaine Fortin et Alain Pouchol.

Puis, lorsque Alain Pouchol est parti à la Fédération des Services publics comme responsable de la branche communale, Jean-Louis est devenu le secrétaire de l'Union Syndicale des Communaux des Hauts de Seine à Nanterre, en même temps qu'il était à la direction de l'Union Départementale des Hauts de Seine et à la Commission exécutive de la Fédération.

Demeurant par ailleurs militant de l'ACO, Jean-Louis adhéra très tôt au Parti communiste.

Puis il a été appelé comme permanent à la Fédération nationale des Services publics où il a eu en charge successivement les responsabilités du travail syndical en direction de la jeunesse, la communication, et enfin la politique financière.

Dans le débat tumultueux sur la création du nouveau statut général des fonctionnaires, après la victoire de la gauche en 1981, Jean-Louis fut le rapporteur de la commission des amendements au document d'orientation, au Congrès de Lyon en

Hommage à J-Louis PIZIVIN

Notre camarade Jean-Louis Pizivin est décédé le 3 avril dernier. Un hommage à sa mémoire lui a été rendu lors de ses obsèques par le président de l'IHS et au nom de la Fédération.

1982. Le débat était très vif entre les délégués, car il y avait les partisans de «l'auto-gestion communale» et ceux de la création d'une véritable fonction publique territoriale nationale à parité avec la fonction publique de l'État. Il y avait plus de 1 000 amendements, le débat de la commission dura toute la nuit, et au matin quand il a fallu rapporter et diriger les débats, Jean-Louis n'arrivait plus à dire «*article tant, alinéa tant*».

Lorsqu'en 1985 la Fédération crée des Unions Syndicales Régionales, il est appelé à prendre la direction de celle de l'Île-de-France pour plusieurs années avant de décider de réintégrer la Ville de Bagneux.

Alain Pouchol, son mentor, qui fut secrétaire général de la Fédération de 1979 à 1994 et qui regrette de ne pouvoir être parmi nous m'a demandé d'adresser un dernier adieu très amical à Jean-Louis et un message de condoléances et de solidarité à sa fille Sandrine, ainsi qu'à son épouse. Jean-Louis était un camarade des plus gentils, toujours en recherche de solution pour éviter de dire non et d'entrer en conflit avec d'autres.

Il demeure, avec son humanisme généreux, dans la mémoire des militants de la Fédération CGT des Services publics qui poursuivent aujourd'hui ses combats d'hier.



De gauche à droite : Didier LAURAIN (décédé début décembre 2016), René DEDE, Alain POUCHOL, Jean-Louis PIZIVIN, Roland PERRET, secrétaires fédéraux

α

Portrait

Rencontre avec Charles RAMAIN

Âgé aujourd'hui de 77 ans, Charles Romain est une figure du syndicalisme lyonnais. Apprenti ouvrier dès son plus jeune âge, il finit sa carrière comme accessoiriste à l'Opéra de Lyon. Il aura été secrétaire du syndicat de Lyon, de l'Union syndicale des Services publics du Rhône. Membre du CSFPT à sa création, il est l'un des négociateurs du décret de 1985 sur les droits syndicaux dans la fonction publique territoriale. Créateur de l'IHS du Rhône, il en est toujours un dirigeant actif.

DANS LES LOCAUX DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE LYON. TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR ALAIN POUCHOL, PHILIPPE COANET ET LINE BOYER.



alors plus à l'école. Son père qui travaille à l'OTL (le TCL aujourd'hui : compagnie de transport de Lyon) lui fait intégrer en 1954 l'école d'apprentissage à l'OTL (La société des Omnibus et Tramways de Lyon).

Dès qu'il commence à travailler, il se syndique à la CGT de manière automatique, comme tous les collègues sans vraiment savoir où il met les pieds. Il fait toutes les boîtes de la ville de Vaise, dans la banlieue lyonnaise. On lui demande toujours de faire plus de pièces à la journée, donc il démissionne et va travailler dans l'usine d'à côté. C'est en effet la belle époque du plein emploi. C'est un danger pour les patrons et ça, ils l'ont bien compris.

Finalement, il s'engage dans l'armée, et se retrouve en Algérie en 1959. C'est là, en pleine guerre, qu'il commence vraiment à se poser des questions sur le sens de sa vie. En mars 1962, il rentre d'Algérie, se marie, et trouve du travail à l'usine de biscuits Vignat. En 1968, il y devient chef d'équipe... et en mai-juin met la boîte en grève. Beaucoup de revendications sont obtenues, mais après les grèves de 1968, le climat devient très difficile, alors il décide de passer le concours d'entrée à la Ville de Lyon, où il devient en 1969 machiniste au théâtre des Célestins. Il veut se syndiquer, mais son premier contact est difficile, car «le chef du syndicat CGT» est toujours d'accord avec le contremaître, ce qui ne plaît pas trop à Charles. 1969 c'est l'année où est créée la Communauté urbaine dite du Grand

Lyon : La Courly. Les services et les agents sont partagés, et du coup la CGT lyonnaise décide de créer deux organisations séparées entre les agents relevant de la Ville de Lyon et ceux relevant de la Communauté urbaine, de La Courly. Quatre syndicats CGT sont mis en place : écoles, général et administratifs, techniques et espaces verts, culturels et théâtre. En quelques mois, la CGT passe de 500 à 1 000 adhérents. Avec le recul du temps, Charles regrette que se soit alors développé un corporatisme excessif et que le ciment des solidarités inter-professionnelles se soit fissuré.

À Lyon, les années 70 ont été des années de grandes luttes sociales

Les années 70 vont être des années de grandes luttes sociales à Lyon.

Son 1^{er} grand combat est la grève des égoutiers en 1974 à La Courly : 10 jours de grève, entamée en soutien aux postiers. Le camarade Jean Claude Domenech, qui était le permanent, tombe malade et demande à Charles de venir l'épauler à titre permanent. Il est également élu à la commission nationale paritaire (la CNP est l'ancêtre du CSFPT) avec Alain Pouchol et Henri Rive.

Une autre grande grève qui l'a marqué et dont il se souvient avec émotion, c'est celle de 1976 qui va durer 14 jours pour obtenir la prime de fin d'année.

Deux ans après, le 1^{er} novembre 1978, il y a un accident à l'usine d'incinération des

Charles est né le 7 avril 1940. Il n'a pas un parcours militant dès sa jeunesse, car sa famille n'est pas du tout engagée. Pendant la Guerre 39-45, son père est prisonnier, et sa mère refait sa vie avec un autre homme et abandonne son fils. Charles est alors élevé par ses grands-parents de 4 à 14 ans. Ses grands-parents sont très religieux, il se retrouve donc à l'école privée où il est plutôt un élève brillant qui apprend facilement. Du coup, on l'oriente vers le séminaire, mais il rate de peu une formation de séminariste. De toute façon, étant fils de divorcés il ne pouvait pas être intégré au séminaire. À 14 ans, il arrive à Lyon. Son père a la garde, mais ne veut pas assumer cette responsabilité. Sa mère le récupère alors moyennant finance. Brinquebalé entre ses grands-parents et ses parents, il se met à «enchaîner les conneries», jusqu'à se retrouver en maison de redressement pendant 9 mois. Il en sort à l'âge de 17 ans, avec en poche un CAP d'ajusteur, métier qu'il n'exercera cependant jamais. Il ne va

ordures ménagères. Un travailleur est mort après être tombé dans le four. Il y a une enquête, l'usine est fermée. Cela oblige les éboueurs à aller jeter les déchets à la décharge, ce qui augmente leur temps de travail, alors qu'ils sont au régime du «fini-parti». Beaucoup d'entre eux ont un autre travail l'après-midi. Les chauffeurs sont majoritairement syndiqués au syndicat autonome qui organise une manifestation à Lyon avec les camions. Charles Romain se pointe à leur rassemblement et lance un appel à la grève reconductible de la CGT sans avoir consulté personne. Il se rend compte très rapidement de son erreur. Il doit prévenir le plus de monde possible pour tenir son engagement. Avec le camarade André Morin, il réunit les égoutiers pour les appeler à rejoindre la grève, laquelle finit par s'étendre de service en service. Le maire de Lyon Francisque Colomb appelle Raymond Barre, alors 1^{er} ministre, en lui demandant l'intervention de l'armée pour le ramassage des ordures. Des comités de soldats étaient en cours de constitution un peu partout en France. La CGT rencontre le comité local de soldats et un communiqué de presse commun est publié. 50 camions-bennes sont sabotés et les soldats refusent de ramasser les ordures. La commune commence alors vraiment à négocier. Toutes les grilles salariales des éboueurs sont augmentées. Les travailleurs gagnent beaucoup, mais pourtant la reprise du travail est difficile en raison de la division syndicale.

À la suite de ce conflit, après avoir été permanent syndical pendant 4 ans, Charles Romain reprend le travail. **Il est à la bourse du travail toute la journée et travaille en tant que machiniste à l'Opéra le soir.** Autant dire que sa vie de famille est bien perturbée. Charles n'est jamais à la maison. Lorsqu'il travaille au Théâtre des Célestins, il passe toutes les fêtes au boulot. Les danseurs et les choristes étaient tous syndiqués à la CGT et il y avait une vraie convivialité.



Et puis c'est la victoire de la gauche aux élections de 1981. De cette période Charles garde notamment le souvenir d'un déplacement du «camarade ministre» Anicet Le Pors à Lyon. Charles, alors responsable de l'US Services publics du Rhône, appelle à un rassemblement pour le statut et les revendications. Il s'accroche avec le secrétaire de l'UD qui n'est pas du tout favorable à une action revendicative à l'occasion de la réception du ministre. Mais pour Charles : gauche ou pas gauche, le syndicat doit jouer son rôle.



La question des relations syndicat-parti l'a d'ailleurs obsédé toute sa vie militante. Adhérent jusqu'à la retraite de la cellule des communaux du PCF, il garde un souvenir douloureux d'une privatisation de service avec, à la clé, la suppression de 7 postes de fonctionnaires. Il interpelle les camarades élus communistes de la ville de Lyon. Il pense les avoir convaincus, car en CTP ces élus votent contre; mais au Conseil municipal, ils votent pour. Cela lui restera en travers de la gorge et il rendra sa carte du parti en 1997, à son départ en retraite. Sa bible, dit-il, c'est la charte du congrès d'Amiens, l'indépendance syndicale. Peut-on gérer et revendiquer? Vaste question.

À la demande d'Alain Pouchol, secrétaire général de la Fédération, il sera l'un des

deux négociateurs CGT, avec Denis Troupenat, du décret de 1985 sur les droits syndicaux. Denis Troupenat, inspecteur du Travail, est le secrétaire général de l'UNAS. Ils ont profité des vacances de Patrice Vieljeux, président du Conseil supérieur, pour mener des séances de négociation avec un cadre du ministère de l'Intérieur qui n'y connaissait pas grand-chose.

Charles intègre la délégation au CSFPT dès sa création. Il entre à la Commission exécutive fédérale sur proposition de Marcastel (secrétaire fédéral chargé de l'organisation); Marcastel espère en faire un soutien à son ambition de devenir secrétaire général de la Fédération... Les dernières élections professionnelles où Charles est en activité ont lieu en 1995. Sept organisations syndicales sont présentes; pourtant la CGT obtient plus de 70 % et 13 sièges sur 15.

En 1997, il part en retraite. L'UD lui demande en juin 2002 de mettre en place l'IHS du Rhône. Il en est toujours un dirigeant actif.

Vers la VI^e République ?

La France est malade de tous les maux du capitalisme : déclin industriel, marasme agricole, austérité sociale, chômage, fermetures d'entreprises, licenciements, restriction des régimes de Sécurité sociale, de prévoyance et de retraite, violation du droit syndical, indigence de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, délabrement culturel...

Ce texte, sous ce titre, constitue le chapitre de conclusion du livre de Georges SEGUY « La grève », écrit le 15 décembre 1992.

Au terme de la séquence électorale présidentielle et législative de 2017, il est frappant de constater sa brûlante actualité.

Autant de troubles pathologiques aggravés par une vague d'autoritarisme, de technocratie et de bureaucratie. Toute possibilité d'information, de concertation, de participation à l'élaboration des décisions est exclue, y compris s'agissant, par exemple, des critères de gestion de l'économie et des entreprises, des structures sociales, des services publics ou de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

En 1981, avec la volonté de mettre un terme à de telles pratiques, les Françaises et les Français ont élu à l'Élysée un Président et au Parlement une majorité socialiste. On sait avec quelle amère déception, douze ans plus tard, ils sont amenés à constater qu'en dépit des promesses et des engagements solennels, le mal n'a fait qu'empirer. Les mœurs politiques se dégradent au fil des scandales en tous genres, dont l'opinion publique n'est que partiellement informée.

Naguère, « faire de la politique » signifiait, tout au moins dans l'esprit général, servir des idées, défendre la cause publique. Aujourd'hui, on fait carrière dans la « politique des affaires » ; on ne sert plus la politique, on s'en sert pour satisfaire des ambitions personnelles. L'arrivisme se substitue au civisme, les rivalités individuelles au dialogue, les « coups tordus » à la confrontation des opinions... L'exception n'est pas le politicien véreux, mais l'homme politique intègre, espèce en voie de disparition. La vénalité, la corruption, la magouille et le trafic d'influence sont banalisés et prolifèrent dans des affaires louches dont les protagonistes sont assurés de l'impunité par protection supérieure ou, au besoin, par auto-amnistie. Dans une telle jungle, la

compétence individuelle n'a guère d'intérêt promotionnel : le piston et la combine priment. Nombre de cadres en savent quelque chose.

Nourrie par un pouvoir présidentiel exorbitant et hypercentralisateur faisant graviter la nation autour d'un seul homme, la personnalisation de la vie politique s'exacerbe jusqu'à confiner au vedettariat à l'américaine. Le culte de la personnalité et parfois même l'idolâtrie dominant la raison de bon nombre d'inconditionnels. L'effort de conviction argumentée est devenu ringard, il fait place à l'obsession du look des élites, insatiables de caméras et de publicité dans les magazines à grand tirage. Les politiciens s'accrochent à leur place par tous les moyens et ne voient que malédiction dans toute hypothèse de renouvellement et, surtout, de rajeunissement. Il s'ensuit un vieillissement général : depuis trente-cinq ans, les mêmes dignitaires de la V^{ème} République, ensemble ou alternativement, se partagent le pouvoir. Comment s'étonner, dès lors, du discrédit qui frappe tant la vie politique que les partis et les institutions ?

Cependant, on aurait tort d'attribuer ce phénomène de rejet, voire de dégoût pour tant d'incohérence, d'injustice et de turpitudes, à un désintéressement pour la politique ou à un dessèchement de l'esprit civique. Parallèlement à cette dégradation générale qui, à bien des égards, a des aspects de fin de règne, un phénomène nouveau se fait jour. Le référendum sur le traité de Maastricht a témoigné, par le niveau de la participation et par ses résultats, qu'aversion n'est pas indifférence. Pour qui sait écouter et observer, il est facile de per-

cevoir, à condition de ne pas surestimer ce qui n'est que marginal, les premiers signes d'une prise de conscience, notamment parmi les plus jeunes, qui ne se résignent pas à croupir toute une vie dans la crise.

(Ainsi qu'il ressort de certains sondages, la Paix et l'antimilitarisme, l'amitié entre les peuples et l'antiracisme, la fraternité et la solidarité, la justice et la liberté, le respect de la dignité de chacun sont des valeurs auxquelles s'identifie l'immense majorité des jeunes. Il est également intéressant d'observer chez les jeunes couples une évolution de l'esprit des responsabilités vis-à-vis des enfants. On tâche de les protéger des dépravations en tout genre qui polluent la société, de les préserver de l'influence néfaste des programmes de télévision exaltant le culte de la violence, du « superman » et de l'individualisme.

Une investigation plus approfondie ferait sûrement apparaître une aspiration forte à une vie garantissant en priorité absolue un emploi pour tous en correspondance avec la qualification, mais aussi une vie valorisant les relations humaines et le dialogue, sollicitant la concertation, la liberté d'expression individuelle et collective. Une vie fondée pour toute chose sur la transparence, refoulant progressivement l'égoïsme, le favoritisme et l'intolérance.)

Je suis tout à fait convaincu qu'une nouvelle mentalité est en train de se frayer un chemin et que cette tourmente ne saurait s'éterniser. Cette évolution en gestation ne demande qu'à s'extérioriser pour se concrétiser. Si l'on tient compte du fait que les électeurs de moins de trente-cinq ans, qui ont contribué majoritairement à donner au

NON à Maastricht toute son importance, pèsent d'ores et déjà d'un poids déterminant, il faut s'attendre à toutes sortes de tentatives de récupération politicienne de cet électorat. Mais il faudra autre chose que des promesses de « réformettes » constitutionnelles ou des rafistolages qui se font jour à l'approche des élections législatives pour capter l'intérêt de ces nouvelles générations, d'autant que la crédibilité des énarques de la V^{ème} République est passablement détériorée. Le pitoyable spectacle de leur bagarre pour s'emparer de l'Élysée et du pouvoir quasi absolu qui s'y rattache ne concourt-il pas — à leur corps défendant — à mettre en cause le mode d'élection du président de la République ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, on est en droit de s'interroger : son élection au suffrage universel n'entre-t-elle pas en contradiction avec l'impératif d'extension de la démocratie ?

L'aspiration novatrice en germe au sein de la jeunesse ira vers ceux qui luttent contre la malfeasance de la politique actuelle et préconisent un vrai changement, à condition toutefois qu'ils trouvent le bon langage, les justes propositions et la meilleure méthode pour parvenir au large rassemblement indispensable à ce changement.

Je pense que le moment est venu de tourner la page de la V^{ème} République. Née voici trente-cinq ans de l'écroulement de l'empire colonial français et de la faillite de la IV^{ème} République, elle a fait son temps. Ses institutions sont inadaptées aux besoins nouveaux d'une démocratie moderne et progressiste. Il est illusoire de penser que la crise dans laquelle elle se débat pourrait être surmontée par un simple ravalement de façade, le retour éventuel d'une majorité parlementaire de droite ou un changement de Président. Seule une nouvelle politique, en rupture avec toutes les tares dont se nourrit la crise actuelle, peut capter l'adhésion des forces vives du pays et ouvrir une perspective de renouveau démocratique et social.

À l'approche du troisième millénaire, sans différer l'action pour des avancées réalisables à plus court terme, il est temps de réfléchir à ce que pourraient être les bases d'une VI^{ème} République, sociale, démocratique et pacifique, qui ne fonctionnerait plus sous l'unique tutelle des partis, mais avec la participation et sous le contrôle des citoyens, depuis la commune jusqu'au pouvoir législatif et exécutif, en passant par les départements et les régions. Mieux

vaut se saisir dès à présent de cette perspective sans précipitation, en toute sérénité, que d'attendre d'une aggravation catastrophique de la situation les conditions propices à un tel avènement. Tout pourrait commencer par la mise en chantier d'une Charte définissant les grandes orientations, les principales réformes économiques, politiques, sociales et institutionnelles à faire aboutir. Charte à l'élaboration de laquelle seraient appelés à participer non seulement les formations politiques, syndicales et sociales, mais aussi tout le mouvement associatif selon les spécificités de chacun, et tous les citoyens estimant avoir quelque chose à dire. Cela donnerait lieu, sans nul



doute, à un débat vaste et riche à valeur d'anticipation sur ce que pourraient devenir les règles de vie démocratique et les grands axes d'une nouvelle Constitution.

Cette VI^{ème} République s'instaurerait sous l'égide d'un rassemblement qui pourrait être qualifié d'union de la gauche, par opposition à l'alliance de la droite impatiente de reprendre en main le pouvoir, bien que la politique en vigueur soit pour l'essentiel à son goût. Je dis « union de la gauche » en référence aux valeurs démocratiques et de progrès auxquelles la gauche s'identifie historiquement, et non en souvenir des errements d'un passé récent qui s'est avéré si négatif. Plus explicitement, une union de la gauche qui ne serait pas circonscrite

aux seuls partis politiques, mais largement ouverte à toutes les sensibilités progressistes, y compris celles qui, par diverses références politiques ou spirituelles, ne sauraient être classées à gauche, mais sont prêtes, comme c'est le cas pour beaucoup de chrétiens ou d'écologistes, à prendre place et à lutter pour la justice sociale, la liberté et la paix.

La VI^{ème} République française, libérée de tout ce qui entrave l'indépendance de la V^{ème} République, pourrait jouer, au plan européen — au sens continental du terme — et au plan international, un rôle éminemment positif adapté aux mutations de notre époque, dépassant un atlantisme qui n'a plus de justification, pour promouvoir de nouvelles relations de coopération pacifique entre les États, de meilleurs rapports d'amitié entre les peuples, une ère de paix et de sécurité collective garantie par un désarmement général. La France renouerait ainsi avec les grandes traditions humanistes qui ont à maintes reprises marqué son histoire. La certitude d'agir et de voter pour de telles perspectives impulserait un élan d'enthousiasme populaire, stimulerait le sens des responsabilités individuelles et collectives, au bénéfice tout à la fois de la restauration de l'esprit civique et d'ultérieures évolutions autogestionnaires.

Dès lors que la société sera ainsi rééquilibrée, les relations sociales pourront devenir constructives et le droit de grève pourra se concevoir surtout comme moyen dissuasif contre l'arbitraire bureaucratique, susceptible de prévenir de possibles dérives antidémocratiques. Un syndicalisme régénéré, uni et indépendant, assurera la défense des intérêts des travailleurs en contribuant à cultiver leur esprit de responsabilité et d'initiative vers toujours plus de créativité et d'émancipation.

À ceux qui jugeront ces idées utopiques, je suggère de méditer cette pensée de Saint-Simon : « *L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous : il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social.* »

Georges SEGUY

Montreuil, 15 décembre 1992



**« Démocratie sociale et dialogue social
depuis 1945.
Construction idéologique et politique
d'une pratique sociale »**

de Stéphane Sirot

**Bon de souscription
pour la brochure (environ 24 pages)**

« Démocratie sociale » et « dialogue social », ces deux notions désormais inséparables renferment des pratiques de relations professionnelles présentées ou souhaitées par certains comme l'indispensable complément de la démocratie politique. Les élites au pouvoir, plus longtemps rétives en France qu'ailleurs aux corps dits intermédiaires, s'y réfèrent désormais de manière transpartisane : pléthore de lois votées tant par des majorités de droite que sociaux-démocrates affichent en effet dans leur intitulé le vocable de « démocratie sociale ».

Pour autant, « démocratie sociale » et « dialogue social » n'ont guère suscité jusqu'à présent d'études circonstanciées interrogeant leurs origines. Elles résultent d'une construction idéologique et politique dont l'objectif assumé est d'éradiquer la régulation conflictuelle des rapports sociaux et de forger un syndicalisme d'accompagnement susceptible de renforcer l'ordre dominant et d'accompagner ses réformes.

C'est cette généalogie qui est ici retracée, de l'après-guerre à nos jours... et à l'orée d'un nouveau quinquennat.

Sortie prévue : fin avril 2017

Contact : stephsirot@gmail.com

Je participe à la souscription de la brochure « Démocratie sociale et dialogue social depuis 1945. Construction idéologique et politique d'une pratique sociale », de Stéphane Sirot, au tarif de 4 euros, frais de port inclus.

Bon de souscription à retourner, accompagné du règlement, à :
Stéphane Sirot – 30, rue Alexandre Deleamar – 59370 Mons-en-Barœul

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Nombre d'exemplaires souscrits : x 4 euros = Montant total :euros

Date : Signature :

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué : 15 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros

Adhésion coordination syndicale départementale ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse postale

Code postal Ville

Mail..... Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Année 2017

Adhésion individuelle syndiqué ☐

Adhésion individuelle hors CGT ☐ Adhésion syndicat - 100 adhérents ☐

Adhésion syndicat + 100 adhérents ☐ Adhésion CSD ou CFR ☐

Adhésion Union fédérale ☐ Adhésion organisation, institution hors CGT ☐